

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/219 du 1er/04/1983
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP.22025/

Portant intégration et nomination de Monsieur
MBOUANI Pascal dans les cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie I des Services Techniques
(Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S : (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
 (/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la pro-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relative
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments ;
 (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/
644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres
 (/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
 (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé
 (/u le Protocole d'Accord du 23-11-80 signé entre la Roumanie
et le Congo ;

DECRETE :

.../...

yh

Article 1er- En application des dispositions concinées du decret 60-90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord du 27.11.80 susvisés, Monsieur MBOUANI Pascal, né le 17.05.1956 à Kibangou, titulaire du diplôme de l'Institut de Génie Civil et Industriel, BUCAREST (ROUMANIE), Spécialité : Génie Civil et Industriel, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des T.P. Stagiaire, indice 710.

Article 2 - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et de la Construction.

Article 3 - Le présent decret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 1er Avril 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Travaux
Publics et de la Construction,

Le Ministre des Finances

Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA

AMPLIATIONS :

- JORPC.....2
- DGTFP-DFP.....2
- DFP/BST.....2
- DB.....2
- DCF.....2
- MTPC.....2
- SGCM/BC.....2